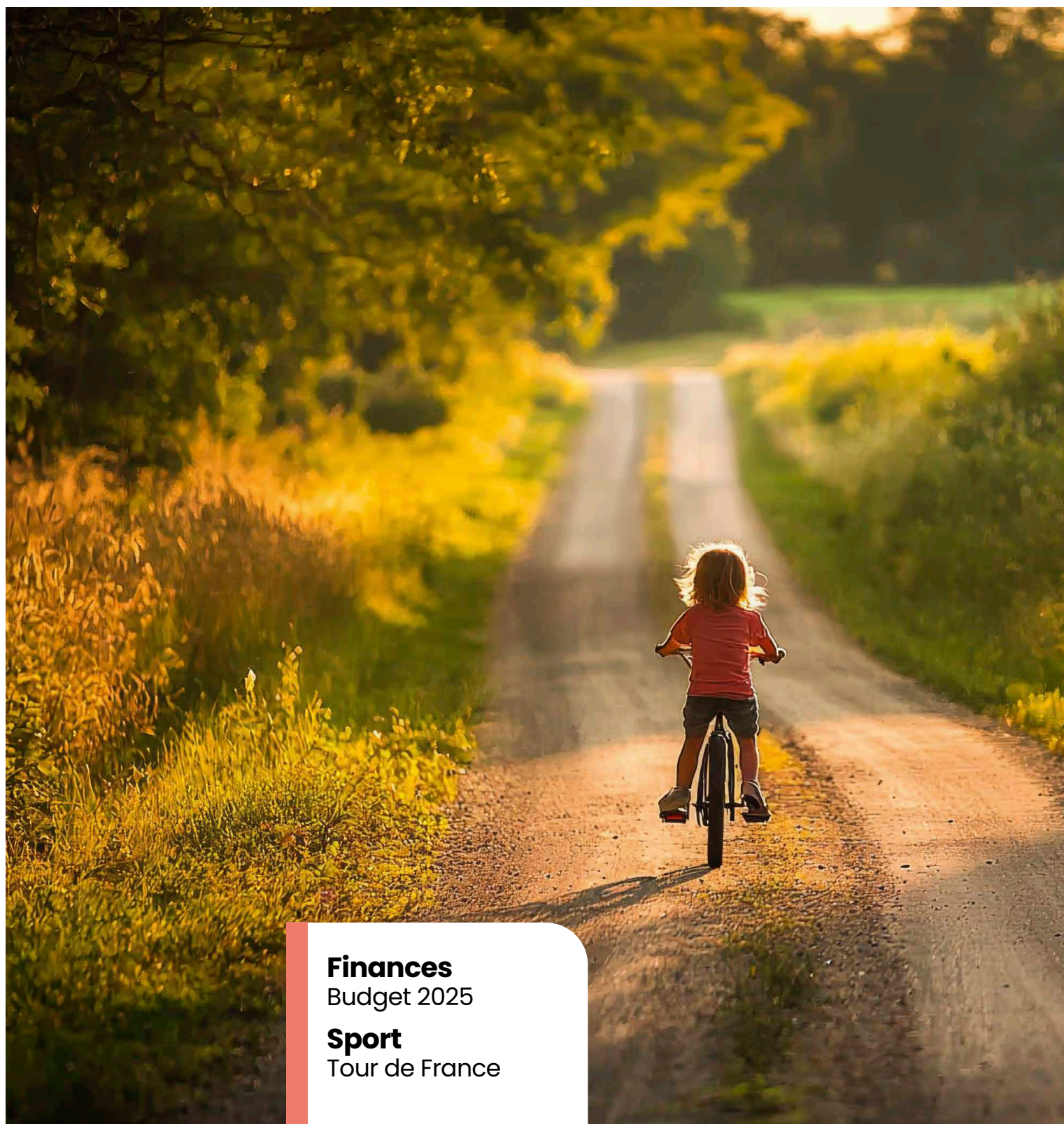


melesse

L'INFORMATION DE VOTRE VILLE

mag

MAI 2025



Finances

Budget 2025

Sport

Tour de France



3 Édito

4 En bref

- L'application Identité Numérique
- Territoire Engagé pour la Nature 2024-2027
- Protection du grand capricorne
- Système d'Information Jeunesse
- À quoi ça sert les vieux ?
- Bilan EGalim 2024
- Terres de Sources

8 Participation

Budget participatif # 5

10 Urbanisme

Zone d'Aménagement Concerté du Feuill, remise du label Habitat et Qualité de Vie

12 Finances

Budget 2025

15 Environnement

Fête de la biodiversité

16 Sport

Tour de France

19 Culture

Salle Cabu, accueil des scolaires

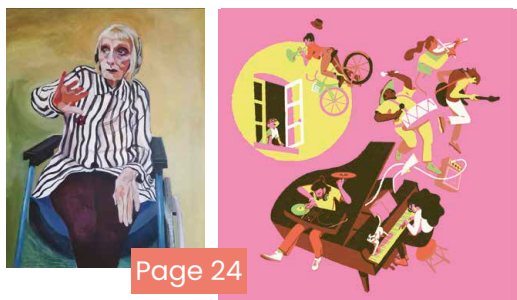
21 Conseils municipaux

Décembre 2024, Janvier, Février, Mars 2025

23 Droits d'expressions

24 Prochainement

- Programmation de la Salle Cabu
- Festi'Graines
- Challenge Philippe Trenty
- Fête de la musique





L'établissement du budget 2025 de la commune a été fait sous fortes contraintes du fait de l'augmentation significative de charges et de cotisations, et du non versement de la dotation bourg centre de l'État, pour laquelle l'action juridique engagée par la commune est toujours en cours. Nous avons fait le choix d'établir un budget mesuré limitant les dépenses et de maintenir le niveau de qualité des services à la population. Vous trouverez dans ce magazine une présentation synthétique de ce budget selon les domaines d'action de la commune.

Ce magazine fait un focus sur la mise en œuvre de la loi EGALim par la restauration scolaire de la commune, et l'approvisionnement en produits locaux Terres de Sources.

La loi EGALim vise à la mise en place de mesures assurant un revenu aux producteurs, à améliorer les conditions sanitaires de production et favoriser une alimentation saine. Complétée par la loi Climat et Résilience, cette loi fixe des obligations concernant la qualité et la durabilité des produits entrant dans la composition des repas servis en restauration collective. Ainsi le bilan 2024 indique que 23,5 % des produits étaient des produits bio, 29,2 % des produits dits « durables et de qualité », et 47,3 % des produits issus de l'agriculture conventionnelle.

Par ailleurs depuis 2021, le restaurant communal s'approvisionne en partie en produits labellisés « Terres de Sources », en ayant adhéré au groupement de commandes portée par la Collectivité Eau du Bassin Rennais, Eau du Pays de Fougères et le bassin versant du Couesnon, et qui s'adresse aux producteurs de ces territoires. Cette démarche vise 3 objectifs complémentaires :

- Protéger l'air, l'eau et la biodiversité,
- mieux rémunérer les agriculteurs,
- assurer une alimentation locale et durable aux enfants des écoles.

Sur l'année 2024, la part des achats alimentaires Terres de Sources de la Ville a quasiment doublé, passant de 7,5 % à 14,1 %. Ces bons résultats montrent tout l'engagement et la volonté des élus et des équipes à cuisiner le plus possible des produits locaux et en bio.

Chacun a pu le noter, le samedi 12 juillet le Tour de France passera par le centre de Melesse pour l'étape menant le peloton de St-Méen-le-Grand à Laval. L'itinéraire précis de ce passage figure à ce magazine. Il s'agit d'un bel évènement populaire, qui a aussi son lot de contraintes en matière de circulation pour des raisons d'organisation et de sécurité. Un appel à volontaires est également en cours pour venir en soutien aux équipes de la commune. Je remercie d'avance toutes les bonnes volontés pour la réussite de ce moment de fête.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont déposé un projet au titre de la 5^{ème} édition du budget participatif. Les 5 projets soumis à la votation citoyenne sont rappelés dans ce magazine, le vote étant ouvert jusqu'au 13 mai.

En vous souhaitant une belle lecture de ce nouveau magazine.

Claude Jaouen, Maire et son équipe.



Bulletin municipal de Melesse 35520

Édité par la ville de Melesse

Directeur de publication :

Claude Jaouen, Maire

Impression : Chat Noir Impressions

Conception-réalisation : Corinne Mulot

Service Communication

Crédits photos : Ville de Melesse,

Hasti Akhavan, Christian Biard, Bruno

Lemarignier, Kréaction, Martis de V, Luc

Trapier, Unsplash, Adobe stock

Tirage : 3 700 exemplaires



melesse



www.melesse.fr

L'APPLICATION IDENTITÉ NUMÉRIQUE

France Identité est un nouveau service public permettant de créer son identité numérique certifiée par l'État. C'est une application pour smartphone qui a vocation à prouver son identité :

- Numériquement, lors de démarches en ligne.
- Physiquement, lors de contrôles d'identité par les forces de l'ordre, pour retirer un colis, etc...

Qui peut utiliser l'application ?

L'application est disponible uniquement pour les personnes majeures, possédant une carte d'identité électronique (format carte bancaire) et un smartphone.

L'application est-elle obligatoire ?

L'application est gratuite, facultative et révoquée à tout moment. Elle n'a pas vocation à remplacer la carte d'identité et les démarches physiques déjà existantes.

À quoi sert l'application ?

L'application repose sur les données d'identité présentes dans la carte d'identité électronique et permet de limiter les risques d'usurpation de son identité. France Identité permet :

- D'accéder à 1800 services en lignes sans identifiants ni mot de passe.
- De générer des justificatifs d'identité à usage unique.
- D'avoir son permis de conduire numérique et sa carte d'identité sur son téléphone.



FOCUS SUR L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE CERTIFIÉE

L'identité numérique certifiée s'obtient après une vérification d'identité en Mairie.

Cette procédure permet de confirmer que l'usager de l'identité numérique est bien le titulaire légitime de la carte d'identité rattachée à celle-ci.

À quoi sert l'identité numérique certifiée ?

Les premiers usages de l'identité numérique certifiée sont :

- L'accès **via FranceConnect+** aux services tels que « Mon compte formation » ou « MaPrimeRenov ».
- La **procuration de vote 100% dématérialisée**. Avec l'identité numérique, il n'y a plus besoin de se rendre en gendarmerie ou au commissariat pour établir sa procuration.

Comment obtenir une identité numérique certifiée ?

Si vous avez déjà une CNle (carte d'identité nouveau format) :

1. **Initialisez votre demande** de « certification » dans l'application et obtenez un QR Code.
2. **Faite vérifier votre identité en Mairie** en présentant votre carte d'identité et le QR Code. Cette démarche, d'une durée de cinq minutes, se fait sans rendez-vous aux horaires d'ouverture de la Mairie.
3. L'agent de Mairie procède à une comparaison d'empreintes digitales.
4. **Vous êtes informé entre 24h et 48h après votre passage en Mairie** du succès ou de l'échec de la démarche. L'information est transmise dans l'application France Identité et par

mail à l'adresse associée au compte. Les agents de la Mairie ne peuvent vous transmettre le verdict de la démarche, qui se fait uniquement par l'application mobile.

Si vous vous apprêtez à recevoir une CNle (carte d'identité nouveau format) :

1. **Vous êtes invité à pré-activer votre compte** par SMS en amont de votre remise de titre et obtenez un QR Code.
2. **Lors de la remise de votre titre, vous présentez le QR Code reçu**. La prise d'empreinte digitale authentifie à la fois la remise du titre d'identité et la certification numérique.
3. **Vous recevez un lien par mail après la remise** pour finaliser la création de votre compte France Identité et définir votre code personnel.

LA COMMUNE RECONNUE

TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE 2024-2027

Ce programme a pour but de valoriser les projets des collectivités en faveur de la biodiversité et de reconnaître la démarche de progression et l'engagement sur trois ans. Cette reconnaissance, déjà attribuée pour la période 2021-2024 est donc reconduite pour la période 2024-2027.

Quelques actions mises en œuvre reconnues

- La mise en place du coefficient de biodiversité.
- L'élaboration de la trame noire communale.
- La réalisation du film Regards croisés sur la biodiversité : <https://youtu.be/m6FRpFMZ67E>

Les actions que la commune souhaite mettre en œuvre

- L'aménagement du lavoir.
- L'inventaire des bourdons et abeilles charpentières.
- La mise à jour du plan de gestion différenciée des espaces verts.



Protection du grand capricorne

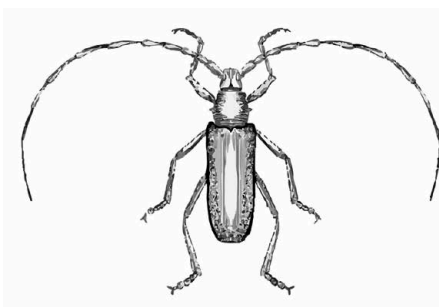
Au croisement des rues de Montreuil et des Alleux un chêne malade a été abattu en décembre 2024, pour des raisons de sécurité. Cet arbre abritait des insectes protégés au niveau national

appelés grand capricorne, dont la population est en déclin. Au nord du parc des lilas, les branches de forte section et les longs tronçons du tronc sont entreposés pour que les larves présentes dans

le bois puissent terminer leur développement en milieu favorable. Ce site doit être maintenu en l'état pour plusieurs années. Il s'agit donc de ne pas toucher, escalader, voire tenter de déplacer les troncs.

Quelques étapes du cycle de vie du grand capricorne

1. Accouplement dans le houppier ou sur le tronc
2. Ponte sur l'écorce
3. Éclosion des œufs
4. Développement larvaire à l'intérieur du bois (2 à 4 ans)
5. Développement de la nymphe à l'intérieur du bois (plusieurs mois)
6. Émergence de l'adulte
7. Alimentation dans le houppier ou sur le tronc





À QUOI ÇA SERT LES VIEUX ?

Porter un autre regard sur la vieillesse

Un forum citoyen est proposé le mardi 13 mai prochain salle Odette Simonneau à partir de 14h.

Il abordera la question de la place des seniors dans la société.

Cette action est organisée par le Clic en partenariat avec la CARSAT, trame de Vie et le CCAS.

«Et si la perspective de ne plus être utile, ou de plus être perçu comme tel, était un des enjeux existentiels dans l'avancée en âge ?

Un enjeu personnel et collectif en termes de reconnaissance, d'appartenance, pour un vivre ensemble intergénérationnel et inclusif.»

Cette démarche résolument collaborative, portée sur l'expression des participants sera animée par Emma Ould Aoudia de l'association Trame de Vie.

Informations et inscriptions :
www.pourbienveillirenbretagne.fr

Systeme d'Information Jeunesse (SIJ)

Le Système d'information Jeunesse est un service destiné aux 13-30 ans, délivrant de l'information et de l'accompagnement sur les thématiques suivantes : travail, parcours personnel et professionnel, logement, loisirs, départ à l'étranger, santé, entrepreneuriat, déplacement, éducation à l'information, engagement, accès au droit.

Ce service est inconditionnel, anonyme et gratuit. Il permet aux jeunes d'accéder à une information fiable, vérifiée, claire et mise à jour. C'est un service généraliste de 1^{er} niveau renvoyant au besoin vers des structures plus spécialisées.

5 communes sont partie prenante sur un projet commun de SIJ : La Mézière, Melesse, Vignoc, La Chapelle des Fougeretz et Gévézé. À ce jour, les 5 communes impliquent leur personnel éducatif pour travailler sur la définition du projet.

Afin de définir avec les 4 autres villes la pertinence, les orientations et les actions de ce futur SIJ, un recueil des besoins des jeunes du territoire est proposé. Le questionnaire est disponible ici et le remplir ne prend que 5 minutes :

- En suivant ce lien : <https://framaforms.org/sondage-information-jeunesse-1742550616>
- En flashant ce QR code :



À ce recueil d'informations s'ajouteront les données statistiques de la CAF et de l'INSEE.

Dans un second temps un projet de structure et de fonctionnement pourra être esquissé.

Fin 2025, le projet finalisé sera transmis à la Région, en charge de l'instruction des dossiers.





Terres de Sources

LES CHIFFRES 2024

Depuis 2021, la commune s'approvisionne en partie en produits labellisés Terres de Sources, en étant adhérente au groupement de commande. Cette démarche, portée par la Collectivité Eau du Bassin Rennais (syndicat de production d'eau potable), Eau du pays de Fougères et le Syndicat du bassin versant du Couesnon, s'adresse aux producteurs de ces territoires et vise trois objectifs complémentaires.

Protéger l'eau, l'air et la biodiversité

Les agriculteurs labellisés s'engagent à réduire l'utilisation des pesticides de synthèse et à optimiser la fertilisation de leurs cultures. Certains produits sont interdits, comme par exemple des herbicides dont l'impact sur l'eau et l'air est fort. Ils n'utilisent pas d'OGM, ni d'huile de palme pour l'alimentation animale. L'usage d'antibiotiques en traitement préventif est également interdit. Enfin, ils sont également accompagnés pour déployer des pratiques favorables à la biodiversité (haies, prairies...). Terres de Sources s'adresse aussi bien aux agriculteurs conventionnels qu'à ceux inscrits dans l'agriculture biologique.

Mieux rémunérer les agriculteurs

L'objectif de Terres de Sources est aussi de mieux valoriser économiquement les produits des agriculteurs et agricultrices locaux. De nouveaux débouchés sont recherchés à travers la restauration collective et la distribution en magasin. Les agricultrices et agriculteurs fixent eux-mêmes le prix des produits vendus. Dans le cadre d'un marché public innovant, lorsqu'ils atteignent les objectifs environnementaux qu'ils se sont fixés, les agricultrices et agriculteurs bénéficient du versement d'une rémunération reconnaissant l'amélioration de leurs pratiques, en complément de la vente de leurs produits bruts ou transformés.

Assurer une alimentation locale et durable aux enfants des écoles

La restauration scolaire est la cible première de la démarche Terres de Sources. À travers le groupement de commandes, les communes partenaires de Terres de Sources bénéficient des services d'une coopérative pour les commandes et les livraisons des produits labellisés à destination de leur restauration collective.

Et concrètement à Melesse ?

La Ville a augmenté la part des achats Terres de Sources dans ses achats alimentaires de 7,5% en 2023 à 14,1% en 2024.

QUALITÉ ET LA DURABILITÉ DE L'ALIMENTATION À L'ÉCOLE

Bilan EGalim 2024

La « loi EGalim », promulguée le 30 octobre 2018 vise à mettre en place des mesures assurant un revenu aux producteurs, à améliorer les conditions sanitaires de production et favoriser une alimentation saine. Elle dispose aussi d'un volet environnemental car elle prévoit des mesures de lutte contre le plastique, ainsi qu'un volet lié au bien-être animal.

Cette loi, complétée par la loi Climat et Résilience, a défini des obligations en ce qui concerne la qualité et la durabilité des produits entrant dans la composition des repas servis en restauration collective. Il s'agit notamment de s'approvisionner dès 2022 avec au moins 50% de produits locaux ou sous signes d'origine et de qualité dont 20% issus de l'agriculture biologique. Ainsi les produits dits durables et de qualité autres que le bio sont par exemple soit labellisés (Label rouge, Bleu blanc cœur, pêche durable, Appellation d'Origine Protégée, ...) soit locaux, soit sans pesticides.

Ainsi, pour les achats de denrées au restaurant scolaire de Melesse en 2024 :

- 23,47% des produits étaient issus de l'agriculture biologique.
- 29,19% des produits étaient dits « durables et de qualité », autres que le bio.
- 47,34% des produits étaient issus de l'agriculture conventionnelle.



BUDGET PARTICIPATIF

Édition#5

Le budget participatif c'est l'opportunité pour les habitants ou les adolescents de plus de 12 ans scolarisés sur la commune de s'impliquer directement dans un projet pour la ville. Compte tenu des études de faisabilité technique, juridique et financière, 5 projets sont soumis au vote des habitants pour cette édition 2025. Nous pouvons remercier l'ensemble des porteurs de projet pour leurs idées et leur investissement.



FLASHEZ CE QR
CODE POUR VOTER!

Vous pouvez voter pour un de ces projets du 22 avril au 13 mai 2025 à minuit.

Pour voter, vous devez avoir plus de 12 ans, habiter Melesse ou y être scolarisé.

Ce vote peut être à la fois:

- Numérique via la plateforme **jeparticipe.melesse.fr**

*Attention: si vous êtes plusieurs à voter électroniquement sur le même réseau domestique, seul 1 vote sera pris en compte!
Une adresse IP = 1 vote.*

- Physique grâce au bulletin de vote que vous pourrez retrouver et déposer dans les urnes situées à l'accueil de la mairie, à la médiathèque au centre ados et au collège Mathurin Méheut.

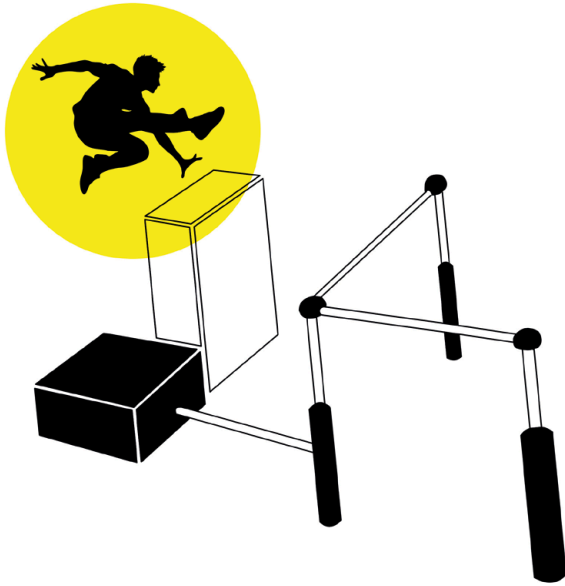
À l'issue de la votation citoyenne, le dépouillement est effectué par les membres du comité de suivi (5 élu.e.s et 5 habitant.e.s) qui valide le vote et la proposition du projet sélectionné. Le projet lauréat est celui ayant reçu le plus de voix.



Balanoire pour tous (enfants, adolescents et adultes)

LOCALISATION : LA JANAIE

Ce projet consiste à installer une balanoire pouvant supporter le poids d'un adolescent voire d'un adulte. Elle est à destination de tous les publics. Au sol, un aménagement avec des copeaux et un encadrement en bois viendra compléter l'installation. ●



Mobilier pour la pratique du Parkour

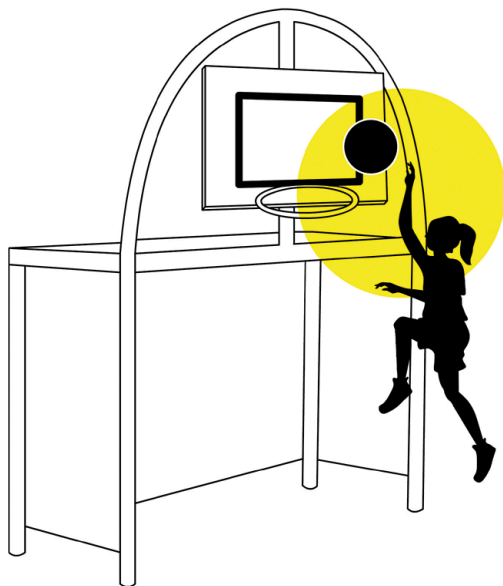
LOCALISATION : PROCHE DU COLLÈGE

Ce projet consiste à implanter du mobilier pour la pratique du parkour (free-running). Le parkour est une méthode d'entraînement pour franchir toutes sortes d'obstacles dans des environnements urbains. ●

Plateforme en bois sur chemin creux

LOCALISATION : LE PERTHUIS BLANC

Ce projet consiste à aménager un platelage en bois sur plots dans la partie basse du chemin. Cette portion de chemin fait partie du chemin de la biodiversité. Il est difficilement praticable quand il est gorgé d'eau et boueux. Une à deux plateformes en bois d'1,5 mètres de largeur sont proposées sur une distance de 30 à 50 mètres. Cet aménagement laissera la place nécessaire sur le côté de l'ouvrage au passage des cavaliers et n'impactera pas l'écoulement naturel des eaux pluviales. ●



Mini terrain de foot et basket

LOCALISATION : SQUARE DE LA BOHUONNAIS

Le projet consiste à implanter un petit terrain multisport avec un combiné panneau de basket/but de foot et un pare ballon. Il est à destination des 7/12 ans qui pourront s'y rendre seuls de façon sécurisée. ●

Aire de volley-ball

LOCALISATION : PROCHE DU COLLÈGE

Ce projet consiste à installer une aire de volley-ball extérieure (poteaux + filet) à proximité du collège avec un pare ballon, pour éviter le dégagement du ballon sur le parking. Celle-ci se situera sur une zone enherbée. ●





ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DU FEUIL

Remise du label Habitat et Qualité de Vie

Le Label Habitat et Qualité de Vie fait prévaloir le bien-être des habitants en conjuguant écologie et qualité de vie des familles dans les opérations d'aménagement. Ce label sera remis le 14 juin prochain conjointement à la Ville et à l'aménageur à savoir le Crédit Mutuel aménagement foncier pour le projet de la ZAC.

Ce label a été créé en 2017 par l'Association Maisons de Qualité, une association à but non lucratif. Elle se pose comme un « tiers de confiance » reconnu sur le marché de l'habitat, au service de la qualité de vie des familles. Son action a été initiée il y a 30 ans par des constructeurs de maisons individuelles, des représentants d'associations familiales et de consommateurs, l'Agence de la Transition Écologique (ADEME), les Agences Départementales pour l'Information sur le Logement (ADIL).

Nous vous proposons un tour d'horizon des éléments qui ont favorisé l'obtention du label au travers des 5 items qui compose son évaluation :

La gouvernance

Note : 168/190 points

- L'inclusion des habitants à travers une concertation et une co-conception sur les sujets de mobilité, de biodiversité ou encore d'usages sur les espaces communs.
- Le Conseil Local de la Biodiversité a été saisi à plusieurs reprises dans le cadre de l'opération. ●



L'accession au logement

Note : 100/130 points

- 30% de logements sociaux.
- 5% de lots en accession aidée.
- 477 logements au total.
- 3 îlots en éco-conditionnalité : décote en contrepartie d'engagements constructifs sur l'emploi de matériaux biosourcés. ●



La convivialité villageoise

Note : 120/160 points

- Les espaces communs généreux, propices à la rencontre : chemin rural valorisé, mail piéton, parc, place centrale, cours urbaines.
- Des éléments pour découvrir la zone humide : pontons, observatoire.
- La place centrale, avec des rez-de-chaussée actifs (commerces, services).
- La programmation de jardins partagés aux abords de la zone humide. ●



L'écosystème vivant

Note : 283/330 points

- Le maintien en grande partie la trame arborée et bocagère existante.
- La Zone Humide est conservée et protégée.
- Les eaux en surface sont traitées en noues végétalisées.
- Le stationnement est géré de telle sorte à limiter l'imperméabilisation des sols (pavés engazonnés).
- Le plan-masse valorise les mobilités douces. ●



Urbanisme, construction et paysage

Note : 114/190 points

- L'intégration avec finesse dans le tissu urbain existant.
- La création de près de 10 nouveaux accès (véhicules et modes doux), autour du chemin des écoliers, véritable colonne vertébrale de l'opération.
- La densité prévisionnelle brute est de 26,5 logements/ha.
- Les collectifs sont positionnés le long des axes les plus larges, pour limiter les vis-à-vis et bénéficient de balcons ou terrasse. ●

2025

Un budget responsable pour l'avenir

La population de Melesse croît chaque année à un rythme régulier d'environ 170 habitants par an. La ville doit ainsi adapter en permanence ses équipements et structurer ses services pour permettre le bien-vivre des melessiennes et des melessiens.



Patrice Dumas,
Adjoint aux finances

Ainsi la réalisation de la salle Champ Courtin, du mail et l'extension du groupe scolaire public ont constitué les investissements principaux des budgets précédents. Depuis leur mise en service, ces deux équipements répondent bien aux besoins de la population et des associations.

Dans le même sens, les services municipaux ont été renforcés pour garantir le service public de qualité pour lequel les élus se sont engagés pour ce mandat : accueillir nos enfants, fournir un accès à la culture pour tous, aider ceux qui en ont besoin, maintenir nos espaces verts, nos routes, entretenir nos bâtiments, veiller à la sécurité, autant de missions que les salariés de la commune doivent réaliser au jour le jour.

En 2023, la commune a perdu une dotation annuelle importante de l'État qui représenterait cette année plus de 450 000 € et subit des augmentations significatives de charges et de cotisations.

La nouvelle cuisine centrale doit être réalisée à court terme car l'équipement actuel trop petit, ne répond plus à toutes les normes et la population scolaire devrait encore s'accroître à terme avec notamment avec l'arrivée de nouveaux habitants dans la ZAC du Feuill (les premières constructions sont prévues en 2025).

La collectivité doit pouvoir assumer de nouvelles dépenses d'équipement sans avoir recours uniquement à l'emprunt.

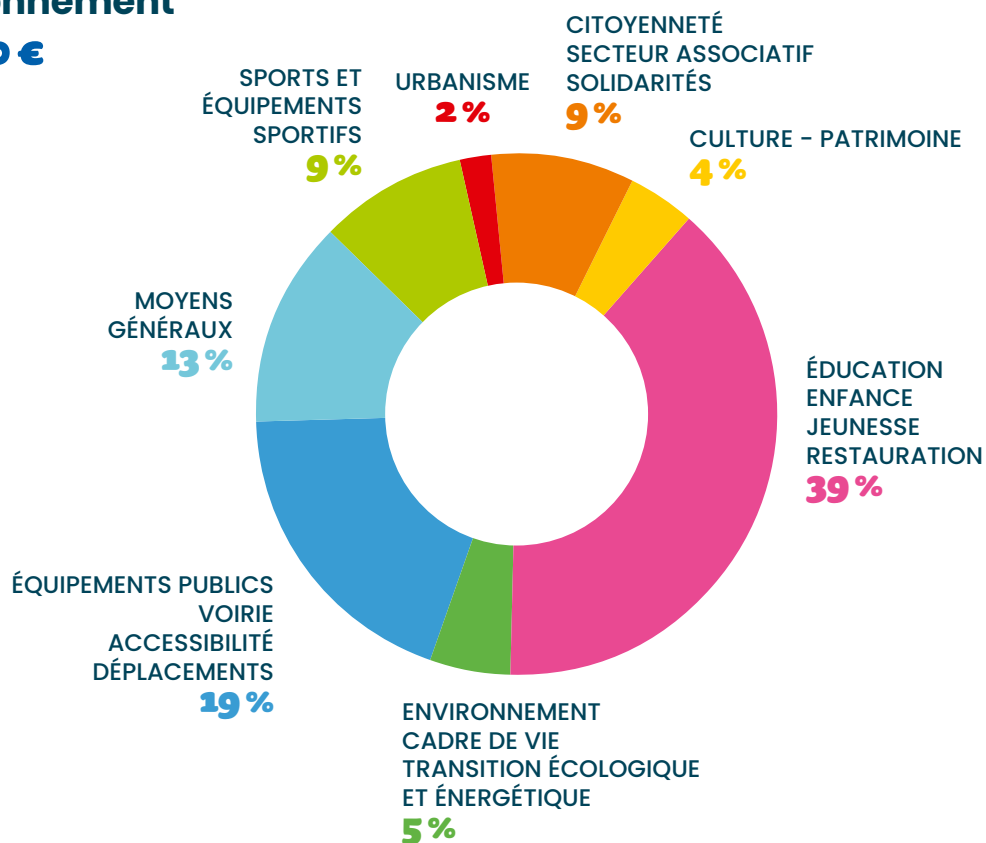
C'est dans ce sens que les orientations retenues pour le budget 2025 visent :

- d'une part à limiter les dépenses de fonctionnement avec un effort pour optimiser les actions des services et pour rationaliser encore plus les achats,
- d'autre part à augmenter les recettes fiscales par une augmentation des taux d'imposition de 5%.

Ce choix est celui de la responsabilité, il doit permettre de maintenir la qualité de vie qui est reconnue à Melesse et d'envisager l'avenir avec sérénité. ●

Dépenses de fonctionnement

7 957 460 €



Dépenses d'investissement

3 379 651 €



Renaturation du Quincampoix **257 500 €**



Chauffage salle polyvalente **240 000 €**

Restructuration de locaux scolaires et périscolaires **240 000 €**

Rond-point des Olivettes **202 500 €**
Participation à l'aménagement du Département



Mise en conformité des bâtiments **137 500 €**

Études 266 695 €

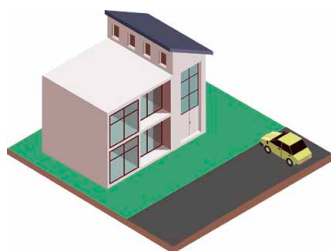
Cuisine centrale 122 000 €

Bâtiments 68 740 €

Schéma directeur immobilier 50 000 €

Patrimoine 15 000 €

Urbanisme 10 955 €



**Remboursement
du capital
de la dette
671 000 €**



Budget assainissement

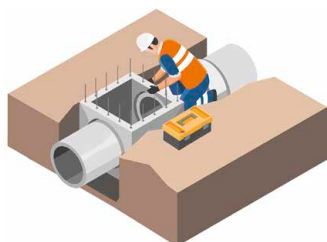
En plus du budget principal de la commune, les budgets « énergies renouvelables » et « assainissement » sont votés chaque année. La commune ayant entrepris d'étendre sa station de traitement des eaux usées, nous vous présentons ici quelques éléments du budget assainissement. Pour rappel, cette extension vise à améliorer le fonctionnement de la station tout en prenant en compte les projets d'urbanisation sur la commune en doublant ses capacités de traitement. Il s'agit peut-être du dernier budget assainissement de la commune, car la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) propose aux communes de transférer les compétences eau et assainissement aux communautés de communes. ●

**Fonctionnement
495 000 €**

**Principales dépenses
de fonctionnement**

Gestion de la station d'épuration 53 238 €

**Schéma directeur des systèmes
d'assainissement collectif 94 215 €**



**Investissement
4 794 000 €**

**Principales dépenses
d'investissement**

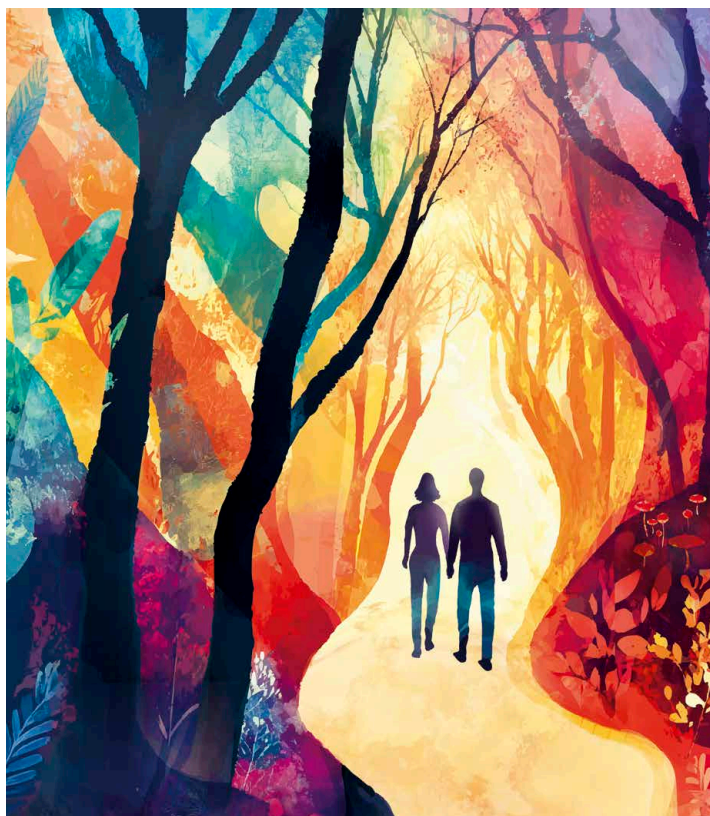
**Travaux d'extension
de la station d'épuration 4 266 320 €**



Fête de la biodiversité

Auprès de mon arbre

7 juin de 10h à 13h – Parc des Lilas



Besoin de nature ? Ce rendez-vous annuel au grand air, vous invite à en apprendre plus sur toute la vie qui nous entoure, et à saisir son importance. La thématique de cette édition « Auprès de mon arbre » invite à vivre des moments ludiques et sensibles et à interroger notre rapport aux arbres qu'il soit singulier ou universel.

Animations

L'ARBRE SUPPORT DE BIODIVERSITÉ
Par la Ligue de Protection des Oiseaux. ●

GRIMPE D'ARBRE (en attente de confirmation)
Par l'association Là-Haut

De 6 à 99 ans - Avec ou sans condition physique
C'est l'occasion de vivre une aventure individuelle et collective, de se connecter au vivant, de découvrir l'arbre et son écosystème tout en pratiquant une activité ludique et physique! ●

Expositions

Les scolaires : écoles et collège, exposeront leurs travaux, avec notamment des contenus vidéo et audio en lien avec la thématique.

L'exposition « **le bocage dans tous ses états** » propose 14 photographies issues d'un concours organisé en 2016 par la Communauté de communes du Val-d'Ille Aubigné. **La charte communale de l'arbre** vous sera présentée et le **Conseil Local de la Biodiversité** restituera son travail sur **l'inventaire des arbres de la commune.** ●

Ateliers

DESSINE-MOI UN ARBRE

Par l'association **Art en Ciel**

Pour tous, sans inscription

C'est l'opportunité de découvrir différentes techniques (aquarelle, crayon, fusain...) sur une durée d'un quart d'heure. Lors de la matinée, une démonstration sera aussi effectuée par **Jean O'bavamian**, Artiste Peintre Coloriste. ●

CRÉATION D'UNE FLORE LOCALE

Par **Mathurin Bellot de Botascopia**

<https://botascopia.inria.fr/>



Buvette

Par les associations **Jardinons ensemble** et **Atelier partagé.** ●

Pique-nique citoyen

Nous vous invitons à emporter votre pique-nique pour un temps propice à la convivialité et au partage. ●



Tour de France

Samedi 12 juillet

La Ville aura le plaisir d'accueillir le passage des coureurs du Tour de France 2025 le samedi 12 juillet.

Cette traversée fait partie de l'étape n°8 Saint-Méen-Le-Grand > Laval.

La distance totale parcourue sur cette étape est de 173,7 km.

Le passage du Tour est toujours un moment de fête populaire.

C'est aussi une occasion de faire découvrir notre belle commune.

La municipalité invite tous ceux qui le souhaitent à orner ou fleurir jardins et balcons pour embellir l'itinéraire et plus largement toute la commune.

➤ Le passage de la caravane publicitaire est prévu à partir de 12h20.

➤ Le passage du peloton est estimé entre 14h et 14h20.

Arrivant de La Mézière, la caravane publicitaire et les coureurs passeront par :

- La RD28
- La RD82 (vers le sud)
- La Croix de Paille
- La rue de Rennes
- La place de l'église – Sud
- La rue de Saint-Germain
- La rue de Chevaigné

Ils se dirigeront ensuite vers Chevaigné. ●



- TRACÉ DU TOUR / NON-TRAVERSABLE / STATIONNEMENT INTERDIT
- ITINÉRAIRES ACCESSIBLES & CONSEILLÉS DE DÉGAGEMENT
- ⊘ PARKINGS CONDAMNÉS
- ROUTES BARRÉES

Pour cet évènement sportif d'envergure internationale qui attire chaque année des milliers de spectateurs, les organisateurs du Tour de France, les services de l'État, du Conseil Départemental et de la Ville planifient la mise en œuvre de la circulation : routes fermées, stationnements autorisés, circulation piétonne. Actuellement toujours en préparation, les éléments vous sont communiqués au fur et à mesure. Une page dédiée à l'évènement a été créée sur le site internet de la Ville. Mise à jour fréquemment, elle vous donnera toutes les consignes et informations pratiques. ●



Nous vous conseillons de consulter cette régulièrement en flashant le QR Code ci-contre ou bien en saisissant l'URL : <https://www.melesse.fr/actualite/tour-de-france-2025>
Un formulaire de contact sera prochainement mis en place sur cette page afin que vous puissiez poser vos questions. ●





Envie de prêter main forte à l'organisation ?

En appui aux services municipaux nous vous proposons de vous impliquer pour garantir la sécurité de tous et concourir au succès de cet évènement emblématique. Les missions des bénévoles à assurer de 10h à 15h incluront notamment :

- L'installation des barrières déjà présentes sur le site
- La gestion des flux de spectateurs, aux points de passages stratégiques, l'orientation et l'information.
- La surveillance des zones sensibles pour prévenir tout incident.

**Vous-êtes intéressés ?
Faites-vous connaître à association@melesse.fr
ou par téléphone au 02 99 13 26 26. ●**

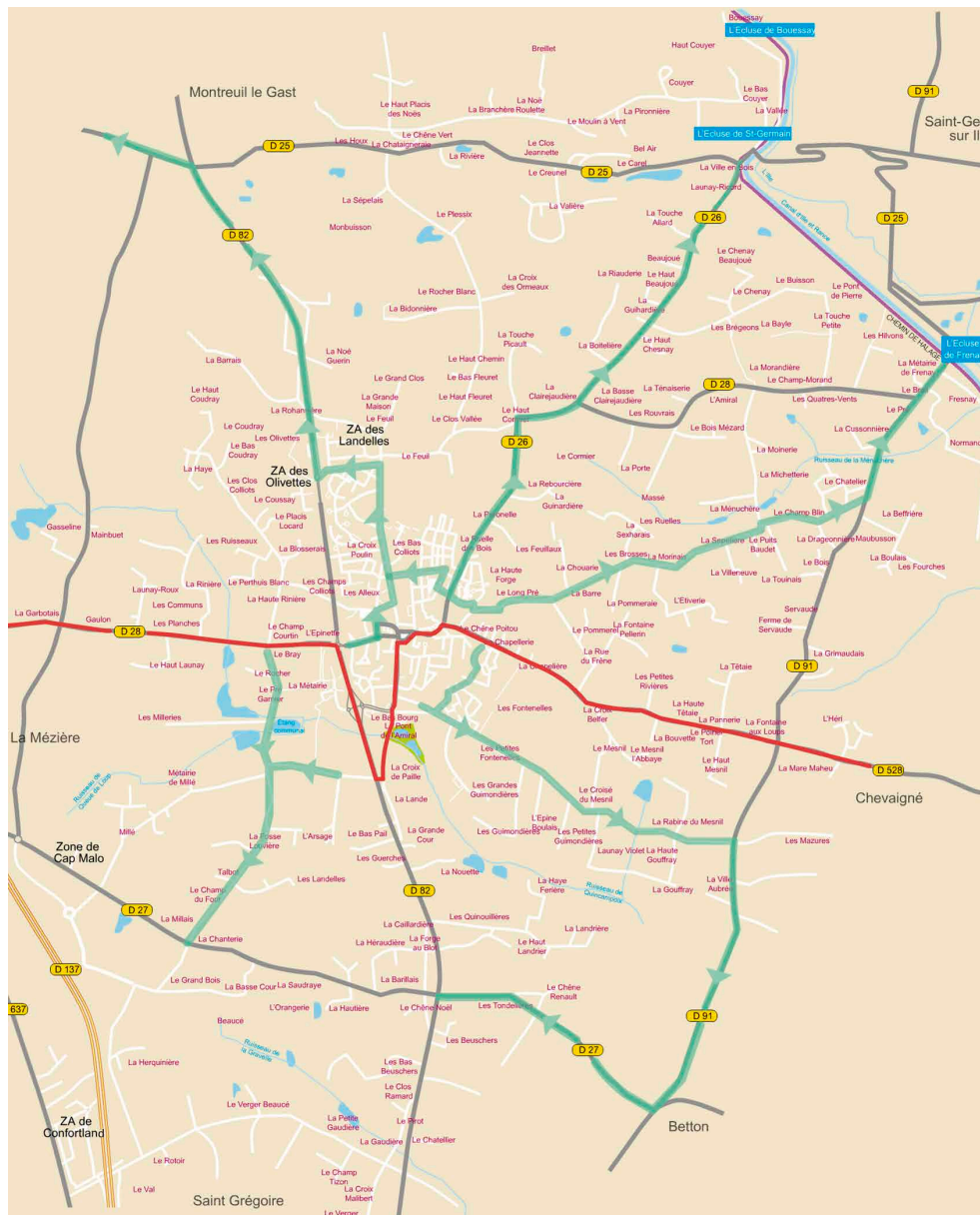
Attention

Tout véhicule en infraction sera mis en fourrière. Seuls les véhicules d'urgence, en cas de nécessité, seront autorisés à traverser le tracé du Tour. ●

Votre habitation se situe sur ou à proximité de l'itinéraire et vous souhaitez vous déplacer ?

Nous vous conseillons de garer votre voiture à proximité d'un des itinéraires de dégagement conseillés dès le vendredi 11 juillet. Nous vous présentons ici les cartes précisant les rues interdites à la circulation et les itinéraires de dégagement conseillés. ●

— TRACÉ DU TOUR / NON-TRAVERSABLE
→ ITINÉRAIRES ACCESSIBLES & CONSEILLÉS DE DÉGAGEMENT



Les conditions de circulation

La circulation sur les routes du parcours sera totalement interrompue **le samedi 12 juillet, de 9h à 16h**. Le stationnement sera interdit le long du parcours du **vendredi 11 juillet à partir de 18h au samedi 12 juillet à 16h**. ●

En cas d'urgence, contactez les numéros de secours : **15 et 17**

Salle Cabu

À la rencontre des arts

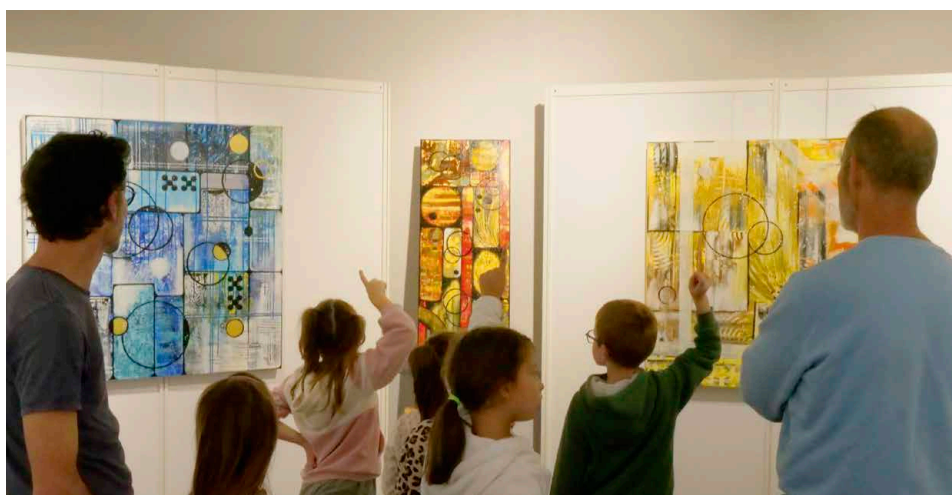
En 2018, l'ancienne salle des mariages de l'Hôtel de Ville est transformée pour l'accueil d'expositions. Inaugurée en décembre 2018, la salle CABU aura ouvert ses portes à pas moins de 35 expositions de 2019 à fin 2025.

Associations d'arts plastiques, peintres et plasticiens, dessinateurs et photographes, créateurs et calligraphes..., du territoire local ou breillien, toutes et tous sont venus faire découvrir leurs talents artistiques aux habitants de Melesse et des environs. Qu'ils soient professionnels ou amateurs, leur candidature est retenue et programmée par la commission municipale Culture dans l'objectif d'offrir un accès à une diversité d'approches artistiques, d'éveiller la curiosité et la sensibilité du plus grand

nombre, d'approfondir sa connaissance des arts. Chaque artiste s'empare de l'aménagement de cet espace mis gracieusement à sa disposition pour 4 semaines, et s'engage à partager des moments de rencontre avec le tout public. Parfois une participation en atelier permet d'aller plus loin. Des temps spécifiques aussi, ouverts entre autres aux scolaires de la commune. 4 à 5 classes viennent voir les expositions en moyenne. Ils viennent apprendre de différents artistes, comprendre leurs messages et leurs techniques.

L'artiste se met en situation d'expliquer sa passion et son art, de répondre aux questions qui peuvent révéler une première entrée en salle d'exposition. C'est là le sens de l'ancrage de la salle CABU au sein de la ville la vouloir à proximité et au cœur de la vie quotidienne, faire qu'elle soit un lieu d'élan et d'expression artistiques, d'ouverture et d'enrichissement culturels, de transmission intergénérationnelle. ●

Visite d'une classe de CE1 lors de l'exposition de Bruno Lemarignier



Vous souhaitez candidater ?

Un formulaire d'inscription est à disposition

Sur le site <https://www.melesse.fr/mes-activites/vie-culturelle/salle-dexposition/> ou à l'accueil de la mairie.

Christian Biard a exposé du 18 janvier au 15 février à la Salle Cabu. Nous lui avons demandé son retour sur les rencontres qui ont eu lieu avec les scolaires.



Christian Biard

COMMENT AVEZ-VOUS PRÉPARÉ OU ENVISAGÉ CES RENCONTRES ?

Avec les jeunes élèves qui viennent, accompagnés par leur enseignant, pour visiter une exposition, il faut à priori s'attendre à tout. C'est donc par principe une rencontre délicate à maîtriser. Cependant, j'envisage toujours ces moments avec quelques certitudes qui viendront heureusement border les sujets développés au fur et à mesure de la séance.

Ces constantes certaines sont les suivantes :

- La spontanéité est un atout pour impulser l'ambiance générale du jeu des questions réponses. Il s'agit aussi de penser collectif afin d'éviter qu'un élève monopolise la parole ou ramène trop souvent les choses à son cas personnel. Par exemple une question qui commence par « moi-je... » mérite une très courte réponse pour passer la parole à quelqu'un d'autre.
- Cette spontanéité va orchestrer toute la séance avec un flot de questions dans tous les sens.
- Les avis personnels seront très directs et peuvent être une remise en cause. Il est dit que la vérité sort de la bouche des enfants qui ne s'embarrassent d'aucune précaution oratoire. La réponse que je leur apporte est une incitation à demander ce qui motive leurs avis. En obtenant une réponse plus étayée on pourra ensuite en discuter avec l'ensemble des participants.
- Dans un groupe, il y a toujours un ou deux participants plus timides et qui n'osent pas intervenir. Il faut savoir aller les chercher individuellement du regard et les solliciter sur des sujets ouverts plus faciles à aborder.

- Le flot de questions sera intense avec en permanence une dizaine de mains levées pour poser une question. Il convient de bien tourner la tête de gauche à droite pour saisir tout l'ensemble de l'auditoire et donner son tour à chacun au fur et à mesure.

QU'EST-CE QUE CELA VOUS APPORTE ?

Beaucoup à la condition d'écouter sans attendre ce que l'on voudrait pouvoir entendre. Lors d'une exposition, l'auteur des œuvres s'expose autant qu'il expose.

Tous les jeunes écoliers adorent faire de la peinture chez eux et à l'école et il devient dommage que ces cours soient moins présents ensuite avec les années qui passent. Pour avoir conduit en personne des séances de peinture avec des jeunes, je suis certain qu'ils n'ont peur de rien pour aborder un dessin ou une peinture et qu'ils font cela très naturellement et avec grand bonheur. Ceci, même en l'absence de la théorie de la perspective et même sans maîtrise du mélange des teintes. Gauguin ne prônait-il pas de choisir d'abord la couleur qui plaît ? De nombreuses peintures japonaises sont splendides, bien que construites sans aucun respect de la perspective. Ces exemples sont considérables pour ne pas oublier que la maîtrise technique n'est rien en soi sauf à être mise au service de l'envie et de la résolution qui président aux créations les plus fortes. Même si l'art de la peinture n'est pas indispensable à la vie, les jeunes sont une preuve vivante que la vie est mieux avec. ●

18 décembre

- Urbanisme: Demande de déclaration d'utilité publique pour la réalisation d'une opération de renouvellement urbain sur le secteur de l'allée Rouge-Côte. **23 Pour – 2 Contre – 3 Abstentions**
- Urbanisme: Lotissement « Les Jardins de Constance » – Rétrocession des espaces communs. **Unanimité**
- Voirie: Lotissement « Les Jardins de Constance » – Déclaration du linéaire de la voirie. **Unanimité**
- Voirie: Déclaration du linéaire de la voirie communale pour la dotation globale de fonctionnement. **Unanimité**
- Voirie: Classement de chemins ruraux dans la voirie publique communale. **Unanimité**
- Voirie: Adoption du règlement de voirie. **Point reporté**
- Associations: Mise à disposition des salles municipales et du matériel – Définition des critères de gratuité. **Unanimité**
- Associations: Demande de subvention dans le cadre des festivités de la Sainte-Barbe – Amicale des Sapeurs-Pompiers de Melesse. **Unanimité**
- Administration générale: Tarifs municipaux pour l'année 2025. **Unanimité**
- Assainissement: Convention de mise à disposition du silo de Madame Marie-Jeanne Simon. **27 Pour – 1 élu ne prend pas part au vote**
- Assainissement: Convention de mise à disposition du silo de Madame Madison Phengsavath et de M. Fabien Macé. **26 Pour – 2 élus ne prennent pas part au vote**
- Assainissement: Convention avec la SPL Eau du Bassin Rennais pour la facturation, la collecte et le reversement des redevances d'assainissement collectif. **26 Pour – 2 élus ne prennent pas part au vote.**
- Assainissement: Fixation d'une redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025. **27 Pour – 1 élu ne prend pas part au vote.**
- SMICTOM: Convention de partenariat relative à l'installation d'abris-bacs dédiés à la collecte des déchets alimentaires. **27 Pour – 1 élu ne prend pas part au vote.**

- Mobilités: Liaison cyclable Montreuil-le-Gast/Melesse/Saint-Grégoire – Concertation proposée en parallèle des études d'aménagement. **27 Pour – 1 élu ne prend pas part au vote.**
 - Finances: Budget principal et budget assainissement collectif: autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du budget primitif 2025. Budget principal. **23 Pour – 5 Contre – Budget assainissement collectif. 23 Pour – 4 Contre – 1 élu ne prend pas part au vote.**
 - Finances: Modification des autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP) pour les opérations équipement multifonction et extension de l'école élémentaire. **23 Pour – 5 Contre.**
 - Finances: Budget principal 2024 – Décision modificative sur opérations d'ordre. **23 Pour – 5 Contre.**
 - Finances: Tarifs municipaux 2025 pour l'assainissement collectif. **23 Pour – 4 Contre – 1 élu ne prend pas part au vote.**
 - Finances: Tarifs municipaux 2025 concernant la location de matériels des services techniques. **Unanimité**
 - Ressources humaines: Instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) pour la filière police. **Unanimité**
 - Ressources humaines: Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi au tableau des emplois et des effectifs. **Unanimité**
 - Ressources humaines: Tableau des effectifs 2024 – Création d'un poste d'adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe. **Unanimité**
-
- ## 29 janvier
- ### Validation des procès-verbaux du 27 novembre et du 18 janvier 2025.
- Vœux et motions: Solidarité avec la population de Mayotte. **26 Pour – 1 élu ne prend pas part au vote.**
 - Urbanisme: ZAC DU FEUIL – Modification du Cahier des Charges de Cession des Terrains CCCT et ses annexes Cahiers des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales (CPAUPE). **22 Pour – 5 Abstentions**

- Budget participatif: Modification du règlement intérieur. **26 Pour – 1 Contre**
- Assainissement: Communauté de communes du Val d'Ille-Aubigné – Rapports sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2021, 2022 et 2023. **Prend acte**
- Environnement: Collectivité Eau du Bassin Rennais – Rapport 2023 sur le Prix et la Qualité des Services d'eau potable. **Prend acte**
- Environnement: Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FGDON35) – Renouvellement de la convention 2025-2028. **Unanimité**
- Travaux: Restructuration des locaux périscolaires – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). **Unanimité**
- Marchés publics: Adhésion au RESECO. **Unanimité**
- Ressources Humaines: Tableau des effectifs 2025 – Création d'un poste de responsable du centre technique municipal. **Unanimité**

26 Février

Validation du procès-verbal du 29 janvier 2025.

- Finances: Budget principal 2024 – Approbation du compte de gestion. **Unanimité**
- Finances: Budget principal 2024 – Approbation du compte administratif. **Unanimité**
- Finances: Budget principal 2024 – Affectation de résultat. **Unanimité**
- Finances: Budget assainissement collectif 2024 – Approbation du compte de gestion. **26 Pour – 1 élu ne prend pas part au vote.**
- Finances: Budget assainissement collectif 2024 – Approbation du compte administratif. **25 Pour – 1 élu ne prend pas part au vote.**
- Finances: Budget assainissement collectif 2024 – Affectation de résultat. **26 Pour – 1 élu ne prend pas part au vote.**
- Finances: Budget énergies renouvelables 2024 – Approbation du compte de gestion. **Unanimité**
- Finances: Budget énergies renouvelables 2024 – Approbation du compte administratif. **Unanimité**

- Finances: Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) et Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) 2025 – Budget Principal. **22 Pour – 5 Contre** – Budget annexe assainissement collectif.
- Finances: Convention de refacturation des énergies et fluides des trois logements situés au 2, 4 et 6 place de Bellevue à Melesse. **26 Pour – 1 élu ne prend pas part au vote**.
- Éducation: Tarification restauration municipale. **Unanimité**
- Éducation: Tarification accueils périscolaires – Garderies municipales. **Unanimité**
- Éducation: Tarification accueils collectifs de mineurs (ACM) – Enfance. **Unanimité**
- Éducation: Tarification centre ados. **Unanimité**
- Éducation: Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) de la commune de La Mézière – Demande de subvention. **Unanimité**
- Assainissement: Convention pour l'ajout de parcelles agricoles de M. Marc-Antoine RAULT dans le plan d'épandage de la station d'épuration de Melesse. **Unanimité**
- Voirie: Acquisition d'un Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) vecteur. **Unanimité**
- Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR): Convention pour le contrôle, la maintenance et les travaux relatifs aux points d'eau incendie. **25 Pour – 2 élus ne prennent pas part au vote**.
- Ressources Humaines: Personnel municipal – Remboursement des frais de déplacement et covoiturage. **Unanimité**
- Ressources Humaines: Personnel municipal – Indemnité Forfaitaire pouvant être Allouée en cas de Fonctions essentiellement Itinérantes (IFAFI). **Unanimité**
- Ressources Humaines: Tableau des effectifs 2025 – Création d'un poste d'agent des espaces verts – Chargé de mission environnemen. **Unanimité**
- Ressources Humaines: Tableau des effectifs 2025 – Création d'un poste non permanent pour un accroissement temporaire d'activité (B). **22 Pour – 5 Abstentions**

26 mars

Validation du procès-verbal du 26 février 2025.

- Finances : Fixation des taux d'impôts directs 2025. **20 Pour – 5 Contre**
- Finances : Budget principal 2025 – Autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP) – Modification. **20 Pour – 5 Contre**
- Finances : Budget primitif principal 2025 – Commune. **20 Pour – 5 Contre**
- Finances : Budget assainissement collectif 2025 – Autorisation de programme et crédits de paiements (AP/CP) – Suppression. **20 Pour – 5 Contre**
- Finances : Budget primitif assainissement collectif 2025. **20 Pour – 4 Contre – 1 élu ne prend pas part au vote**
- Finances : Budget primitif énergies renouvelables 2025. **20 Pour – 5 Contre**
- Finances: Mode de refacturation des charges de personnel du budget principal au budget annexe assainissement et au budget CCAS pour l'année 2025.
- Finances: Demande de garanties d'emprunt de la ESPACIL HABITAT SA HLM. **Unanimité**
- Éducation: Crédits alloués aux écoles pour l'année 2025. **Unanimité**
- Éducation: Subvention aux écoles publiques pour la prise en charge de la cotisation à l'Office Central de Coopération à l'École (OCCE). **Unanimité**
- Éducation: Subvention aux écoles publiques pour la prise en charge de la cotisation à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP). **Unanimité**
- Éducation: Subvention 2025 aux écoles de Melesse pour l'organisation de sorties éducatives. **Unanimité**
- Éducation: École maternelle publique – Classe transplantée – Attribution d'une subvention. **Unanimité**
- Éducation: École élémentaire publique – Classe transplantée – Attribution d'une subvention. **Unanimité**
- Administration générale: Archives municipales – Convention relative au classement des archives de la commune de Melesse. **Unanimité**
- Associations: Subventions municipales 2025 aux associations. **Unanimité**

- Bâtiments: Signature du contrat CARD-I pour la salle multifonctions. **Point reporté**
- Bâtiments: Signature du contrat CARD-I pour l'extension de l'école élémentaire de Melesse. **Point reporté**
- Commande publique: Désignation des membres de la commission concession de service. **Unanimité**



Le compte rendu intégral des séances sont consultables sur le site www.mellesse.fr et à la mairie.

- droits d'expressions



Élus majoritaires, nous tenons à réaffirmer notre engagement à servir notre commune avec dévouement et intégrité. Notre rôle est de garantir un cadre de vie agréable et sécurisé pour tous les habitants, et cela passe par une action de proximité et des interventions adaptées face aux incivilités.

La compréhension des préoccupations, et le travail des agents de la collectivité en conséquence, est notre priorité. C'est pourquoi, nous nous efforçons d'être présents sur le terrain et de rencontrer les citoyens sur les sujets qui leur tiennent à cœur. Cette proximité nous permet de mieux appréhender les besoins de notre commune et de répondre de manière adaptée aux défis sociétaux.

Les incivilités perturbent notre cadre de vie et nuisent à l'harmonie de notre commune. Ces actes, telles que les détériorations du mobilier urbain, les saccages et vols des espaces verts, ou encore une circulation partagée irrespectueuse, sont inacceptables et nous mettons tout en œuvre pour y remédier. Nos interventions visent à rétablir la sécurité dans les espaces publics pour la quiétude de tous.

Nous rappelons que la ville ne nous appartient pas individuellement, mais collectivement. Chaque citoyen a le droit de profiter de ce qu'elle lui offre dans le respect des règles et des autres usagers, et dans le respect du travail des agents. Il est de la responsabilité collective de veiller à ce que les espaces publics, qui agrémentent notre quotidien, restent entretenus et valorisés. C'est en agissant ensemble que nous pourrions conserver un environnement agréable et serein pour tous.

Le bien commun est au cœur de notre action politique. Il s'agit de promouvoir un cadre de vie où chacun peut s'épanouir au regard des droits et des devoirs de tous. Nous encourageons chaque citoyen à être tout autant acteur de ce bien commun pour préserver notre commune où il fait bon vivre. Établissements scolaires, associations et services d'accueil public de la Ville y contribuent. Collectivement, nous pouvons faire que Melesse soit un exemple de civisme et de convivialité.

Nous restons à votre disposition pour échanger et agir en commun. Continuez à nous faire part de vos idées et vos préoccupations pour que règnent le respect, la solidarité et le bien-être pour tous dans notre commune.

Merci de votre confiance et de votre engagement.

Vos élus du groupe majoritaire, Melesse Dynamique, Durable, Solidaire.
<https://www.melesse.fr/ma-ville/vie-municipale/vos-elus/>



Situation financière et sécuritaire à Melesse : l'heure est grave.

La décision de la municipalité d'augmenter les impôts de 5% ne prépare pas l'avenir ; elle ne fait que pallier, de manière incomplète, les erreurs des deux derniers mandats. En 10 ans, Melesse s'est dangereusement rapprochée du surendettement, une gestion défailante dont la majorité actuelle porte l'entière responsabilité. Les décisions sont prises par des conseillers municipaux absents, qui votent par procuration l'augmentation des impôts et l'extinction de l'éclairage public. Ouest-France souligne pourtant le 5 avril que Melesse est la 4^{ème} commune départementale la plus touchée par les cambriolages en 2024.

Faute d'expertise, la majorité municipale multiplie les études coûteuses : « 395 492 € » votés en 5 ans, dont une « d'aménagement et de développement » en 2020 pour 60 k€, les ateliers participatifs se succèdent mais les projets demeurent lettre morte, jusqu'à la disparition des panneaux explicatifs.

Parallèlement 338 k€ sont dépensés dans la rénovation de la salle polyvalente énergivore sans aucune garantie de pérennité.

La salle du champ Courtin, initialement estimée à 3,4 M€ a atteint 7,1 M€.

Elle est aujourd'hui dans un état déplorable : portes fracturées, murs abîmés, sièges de vestiaires inutilisables, sécurité défailante... L'école, quant à elle, voit son coût grimper de 2,4 M€ à 3,7 M€ avec déjà une cour et une toiture à refaire.

À cela s'ajoutent des frais de contentieux, la réception définitive de ces deux bâtiments n'étant toujours pas actée.

La dérive des dépenses de fonctionnement de Melesse est manifeste : en quatre ans, les charges de personnel ont bondi de 1,4 M€, alors que les dotations publiques stagnent à 1,7 M€. Cette gestion de la municipalité met en péril les conditions de travail des agents et la qualité du service public rendu.

Nous devons nous engager dans une politique d'économies de fonctionnement, de maîtrise des dépenses publiques, maitrise la sécurité, et de rétablissement de l'éclairage urbain lorsque les Melessiens en ont besoin.

Vos élus du groupe Ensemble Pour Melesse
Isabelle, Christelle, Yves, Marc-Olivier et Jean-Baptiste
ensemblepourmelesse.fr
Facebook [ensemblepourmelesse](https://www.facebook.com/ensemblepourmelesse)

- •
- prochainement

À venir sur la commune



Festi'Graines

Du 13 au 24 mai
À la médiathèque
Je troque mon pot,
je troque mes graines

Samedi 17 mai de 10h à 11h

Graines d'histoires

Histoires et jeux de manipulation
Pour les 1-3 ans, sur inscription

Samedi 17 mai à 15h

Fabrication de carte à planter
Pour tous, dès 7 ans

Samedi 17 mai à 16h

Goûter participatif
+ Projection d'un mini-métrage
Pour tous

Mercredi 21 mai de 15h à 17h

Fresque du système alimentaire
Par l'association « Les Cols verts »
Tout public, entrée libre

Challenge Philippe Trenty

23 mai 2025
De 17h à 23h45

Tournoi Mixte Inter-Entreprise
de Rugby à 5

Sport et solidarité se rencontrent
pour une belle cause : soutenir
l'association « Cécile Étoile »,
qui accompagne les malades
du cancer et leurs familles



Samedi 21 juin

Faites de la musique,
Fête de la musique !
Centre-ville
Organisé par la
Ville de Melesse
et Allegro

Programmation de la Salle Cabu 2^{ème} SEMESTRE 2025

Du samedi 30 août au samedi 27 septembre

« Lufa » - Dessin et peintures à l'huile

La fille de l'artiste décédé
Luc Trapier dit « Lufa » expose
les œuvres de son père pour
faire perdurer sa mémoire



Du samedi 11 octobre au samedi 8 novembre

Martis de V - Peinture acrylique,
au pinceau et au couteau

L'artiste Martis de V expose ses
paysages marins et ses portraits.
Ses peintures sont de style réaliste
ou figuratif

Du samedi 22 novembre au samedi 20 décembre

Hasti Akhavan - Peinture acrylique

Cette artiste peintre
franco-iranienne
peint d'après
ses propres
photographies.

« Je choisis la scène
de mes photos
quand je suis
séduite par les
couleurs, la lumière,
les textures et les
formes. Dans tous les cas je m'approprie
le personnage et la scène avec laquelle
je crée mon univers et mon histoire »

